

# Décision Yonne

La lettre du Président du Conseil Général de l'Yonne

www.yonne.com

N° 1  
FÉVRIER 2009

## Spécial

## Plan de relance Départemental

### Édito

Le Conseil Général vient d'adopter son Plan de relance économique départemental, je constate que seuls les élus du Groupe Majoritaire de l'Union pour l'Avenir de l'Yonne l'ont voté. C'est dommage.

Ce plan de relance n'est ni de droite ni de gauche car la crise financière venue des États-Unis, qui s'est transformée en crise économique, n'a pas de couleur partisane.

**Notre plan de relance, d'un montant supplémentaire de plus de 6 M€**, est avant tout pragmatique. Il privilégie l'investissement car c'est en donnant du travail aux entreprises que l'on sauvegarde les emplois et que l'on prépare la compétitivité de demain.

#### Dès cette année, nous allons :

- Lancer un programme ambitieux pour permettre à tous les Icaunais d'**avoir accès au Haut Débit** (mégabits/s) et labelliser 3 zones d'activités numériques à Très Haut Débit.
- Accélérer **l'aménagement de pistes cyclables** le long du canal du Nivernais pour développer le tourisme, la **construction du gymnase de Guillon et du**

#### Collège Abel-Minard de Tonnerre.

- **Aider les communes** en leur permettant de financer de petits travaux le plus souvent confiés à des entreprises ou des artisans locaux.

Mais notre plan de relance ne se limite pas qu'à l'investissement puisque **nous finançons la création de 365 emplois aidés** en privilégiant les emplois créés par les collectivités dans le domaine de l'aide à la personne, du tourisme et de l'environnement.

**Nous multiplions par 4 l'enveloppe de l'aide à la mobilité professionnelle** et nous augmentons notre soutien à **Yonne Active Création**, spécialisée dans la création de très petites entreprises.

Enfin, nous mettrons en place des **chantiers d'insertion** afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté.

Ces dernières mesures seront financées par le redéploiement des crédits précédemment destinés au Festival International Musique & Cinéma que nous avons décidé de suspendre en 2009.

Au total, par ses investissements directs, par ceux des collectivités qu'il subventionne, par ceux de Domany, son bras armé en matière de logement, **c'est près de 200 millions d'euros qui seront investis dans l'Yonne.**

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Place à l'action et à la solidarité pour surmonter cette période difficile.

**Jean-Marie ROLLAND**

Député de l'Yonne  
Président du Conseil Général  
jmrolland@cg89.fr



# 10 projets

## pour relancer l'activité économique

# dans l'Yonne

Le plan de relance décidé par le gouvernement permet au Conseil Général d'obtenir le versement anticipé du fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA). En plus des 114 millions d'euros déjà prévus à son Budget Primitif et des 75 millions d'investis par Domanyson bras armé en matière de logement, le Département obtiendra 6 000 000 euros supplémentaires pour mettre en place des investissements porteurs pour les entreprises icaunaises. Cette somme sera encore augmentée de 550 000 euros en provenance des crédits du Festival International Musique et Cinéma que les conseillers généraux ont décidé d'annuler en 2009.



### Schéma départemental Haut Débit – Très Haut Débit

**Le Conseil Général de l'Yonne va accélérer l'aménagement numérique de son territoire.**

**Deux actions seront entreprises :**

**a ]** - Mise en place d'un programme ambitieux pour assurer le raccordement à Internet de tous les Icaunais à 2 mégabits/s, en complément de la politique conduite par l'assemblée départementale d'accompagnement des communautés de communes pour s'équiper en WI-FI et du programme de réseau régional utilisant la technologie WIMAX.

**Une somme de 1 200 000 € y sera consacrée.**

**b ]** - Labellisation de « zones d'activités numériques » desservies par le Très Haut Débit. Trois zones d'activités seront concernées dont celle de Tonnerre.

### Aides à l'emploi

#### a ] – Aide à la mobilité professionnelle

Le montant de l'enveloppe de l'aide à la mobilité professionnelle sera porté à 400 000 €, afin de permettre aux salariés de suivre une formation professionnelle dans le cadre des mesures d'accompagnement liées au chômage partiel et pour ceux qui retrouvent un travail éloigné de leur domicile de les aider à diminuer les dépenses de déplacement.

#### b ] – Emplois aidés

Dans le cadre de la politique d'insertion dans l'activité professionnelle, le Conseil Général va financer la création de 365 emplois aidés dans le Département, en privilégiant les emplois créés par les collectivités dans les domaines de l'aide à la personne, du tourisme, de l'environnement.

#### c ] – Yonne Active Création

Le Conseil Général est le partenaire principal de Yonne Active Création. Il alimente le fonds d'aide pour l'octroi de prêts pour la création et la reprise des très petites entreprises.

Ce fonds sera augmenté de 100 000 €.

Depuis son ouverture, Yonne Active Création a permis la création de 1 000 entreprises.



### Aménagement et construction de pistes cyclables

**L'itinéraire concerné est le tronçon Merry-sur-Yonne – Coulanges-sur-Yonne, soit 12,25 km.**

**Le coût estimé est de 1 250 000 €.**

Une somme de 850 000 € sera réservée en 2009 pour la réalisation d'une première tranche de cette opération, qui permet d'accélérer le développement touristique et économique de notre Département.





## Volet fluvial du CPER

Voie Navigable de France sollicite le Conseil Général de l'Yonne pour une dépense supplémentaire en 2009 de 400 000 €.

Sous réserve que la Région de Bourgogne apporte également son soutien à la réalisation de cette opération, le Conseil Général y participera.

## Aide aux communes

Le Conseil Général abondera les lignes budgétaires de l'aide aux communes à hauteur de 1 000 000 €, étant précisé que 200 000 € seront consacrés au financement de petites opérations inférieures à 20 000 € sollicitées par les collectivités. Ce dernier point concerne plus particulièrement les travaux réalisés par les artisans locaux.



## Construction du gymnase de Guillon

Le coût des travaux est estimé à 1 403 807,85 € (TTC). Une somme de 800 000 € sera affectée à cette opération.



## Introduction dans les Marchés Publics du Conseil Général, de clauses environnementales et sociales.

À l'occasion de la mise en place de nouvelles mesures applicables aux marchés publics du Département de l'Yonne, le Conseil Général introduira dans les cahiers des charges élaborés par les services, des clauses environnementales et sociales.

## Simplification des procédures pour accélérer les investissements

Deux décrets du 19 décembre 2008 ont modifié certaines dispositions du Code des Marchés Publics, afin d'assouplir les règles de passation et faciliter ainsi l'investissement local.

- 1 - Porter de 4 000 € à 20 000 € HT le seuil en dessous duquel les pouvoirs adjudicateurs sont exemptés des règles de publicité préalable et de mise en concurrence.
- 2 - Porter à 5 150 000 € HT le seuil en dessous duquel les marchés de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée.
- 3 - Supprimer le système de la double enveloppe (pour les Appels d'Offres ouverts).
- 4 - Rendre obligatoire la clause de révision des prix pour tous les marchés dont l'exécution est supérieure à 3 mois.
- 5 - Déroger à l'article 87 du Code des marchés publics relatif au régime de l'avance obligatoire, à partir de 20 000 € HT.
- 6 - Réduire, par étapes, les délais de paiement des marchés des collectivités territoriales de 45 à 30 jours.



## Chantiers d'insertion

Le Conseil Général de l'Yonne dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion prévoit chaque année la mise en place de chantiers d'insertion temporaires destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés dont les bénéficiaires du RMI.

Le budget alloué chaque année permet la mise en place coordonnée avec l'État de trois chantiers temporaires pour financer les postes des encadrants techniques.

Dans la perspective du plan de relance départemental en 2009, des besoins recensés sur les territoires, l'action du Conseil Général de l'Yonne s'inscrit dans le soutien de projets portés par l'intercommunalité dans le secteur de l'environnement et de la rénovation du patrimoine local.

Un appel à projet sera diffusé auprès des communautés de communes comme porteurs de projets prioritaires afin de prévoir la mise en place de cinq chantiers d'insertion temporaires sur l'année 2009.



## Collège Abel-Minard de Tonnerre

Le coût des travaux ressort à 9 353 400,40 € TTC (dont 2 770 435,03 € affectés au gros œuvre).

Il est possible d'envisager en 2009 la réalisation de 40 % du gros œuvre. Une somme de 1 135 000 € sera consacrée à la réalisation du gros œuvre.



# Ce qu'ils pensent du Plan de relance du Conseil Général



## Michel Pisani

### Président de Yonne Développement et de Yonne Équipement

« Le Département de l'Yonne s'est engagé très fortement avec les moyens dont il dispose. La décision du Président du Conseil Général, Jean-Marie Rolland, de prendre la présidence de Yonne développement témoigne d'une volonté forte de marquer l'engagement dans l'économie du Département et particulièrement de son premier personnage politique. De façon plus générale, l'implantation, au printemps, du centre d'appels Armatys dans la Zone des Clairions à Auxerre et les évolutions positives qui sont en train de se concrétiser dans le secteur du tourisme culturel vont permettre de développer des emplois tertiaires dans notre département.

Des projets importants sont en passe de voir le jour également dans la filière des énergies renouvelables et de l'environnement. »



## Étienne Cano

### Président du Medef de l'Yonne

« Tout ce plan est très positif, particulièrement l'augmentation des dépenses d'investissement du Conseil Général et l'accélération de ses programmes de construction. Le fonds de compensation de la TVA peut créer un effet domino positif pour le BTP et les services. Le volet Internet à haut et très haut débit du plan de relance et l'accent mis sur la région du Tonnerrois m'apparaissent également positifs car ils devraient permettre de soutenir les PME et les artisans en zone rurale et favoriser l'implantation de grosses sociétés qui hésitaient à se fixer dans des zones d'activités qui n'étaient pas encore équipées. Ces dispositifs devraient amener de l'activité dans les zones reculées.

L'assouplissement des procédures de consultation et d'attribution des marchés publics du Conseil Général, qui était un cheval de bataille de la FFB 89 (Fédération française du bâtiment), devrait drainer des réponses positives aux appels d'offres tant en maîtrise d'œuvre qu'en entreprise. C'est le bouton sur lequel il fallait appuyer pour redémarrer les activités du BTP, des ventes de fourniture et des services. »

## François Boucher



### Vice-président du Conseil Général et président de Yonne Active Création

« L'augmentation de 100 000 euros au bénéfice du Fonds d'aide pour l'octroi de prêts pour la création et la reprise de très petites entreprises permettra de poursuivre et d'intensifier l'action de Yonne Active Création dans plusieurs directions.

Cet abondement va nous permettre de renforcer notre dispositif - unique en France - de prêt d'honneur aux entreprises qui ont une difficulté de trésorerie conjoncturelle. Il nous aidera également à mieux accompagner les salariés licenciés qui souhaitent créer leur entreprise. D'apporter une attention plus particulière aux projets d'installation d'entreprises dans l'environnement proche des lieux délaissés par l'armée. Et de créer un prêt pour les jeunes issus de l'enseignement supérieur qui souhaiteraient créer une activité innovante, particulièrement dans le Tonnerrois.

Nous voudrions enfin nous positionner comme l'interlocuteur icaunais - via la Charte du Tiers confiance - pour accompagner les créateurs d'entreprise avant qu'ils ne sollicitent le médiateur du Crédit. »

## Thierry Ledroit

### Pdg de l'entreprise TMS à Champs-sur-Yonne

« J'observe les efforts qui sont faits notamment en matière de dépenses à court terme du Conseil Général. Le soutien à la création de micro-entreprises, en augmentant de 100 000 euros le fonds d'aide de Yonne Active Création, m'apparaît intéressant.

En ce qui concerne les délais de paiement des marchés publics, le passage de 45 jours à 30 jours pourrait, s'il était effectif, donner une bouffée d'oxygène aux trésoreries des entreprises. Je constate néanmoins, aujourd'hui, que, souvent, les délais de 45 jours ne sont pas appliqués.

Parmi les autres mesures que j'attends pour aider à surmonter la crise mais qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil Général figure l'autorisation de déblocage total immédiat et sans condition des plans d'épargne entreprise des salariés. Ceux-ci sont aujourd'hui bloqués pendant cinq ans. Cela permettrait d'accroître le pouvoir d'achat des salariés et de réinjecter cet argent dans l'économie.

Il faudrait également que les entreprises soient autorisées à faire leurs dotations d'amortissement sur du très court terme. Ce qui leur permettrait d'avoir un minimum de dotations sur l'année 2009 et d'augmenter ainsi leurs investissements. Ce serait pour nous un véritable ballon d'oxygène pour 2009, voire 2010. »

## Alain Drouhin



### Conseiller général de Bléneau et président du groupe Domanys

« Les appels d'offres lancés par le Groupe Domanys vont représenter, en 2009, 75 millions d'euros de travaux. C'est une forte montée en puissance des investissements de Domanys puisque qu'en 2009 nous allons lancer en chantier de production 438 logements contre 238 en 2008. En outre, toutes les constructions du groupe, sont, depuis l'année dernière certifiées Cerqual et visent la très haute performance énergétique qui permet des économies de charges. De plus, un plan énergie pour renforcer l'économie de charge dans le patrimoine existant a été lancé. Enfin, le Pacte d'actionnaires de la société anonyme Yonne habitation, qui appartient au Groupe Domanys et qui regroupe le Conseil Général, le CIL de l'Yonne et la Caisse d'Épargne Bourgogne - Franche-Comté, a décidé à l'unanimité de ne pas prendre ses dividendes et d'affecter les sommes correspondantes à l'investissement immobilier de la société. »